

<p align="center">Compte rendu de la réunion publique du 12 janvier 2015 relative à la Concertation sur le Pôle Hospitalier Public-Privé du Voironnais</p>

1 / Personnes présentes :

- Plus de 100 personnes présentes dans la salle.

2 / Présentation du projet à la population :

- **Introduction par Monsieur Julien Polat**, Maire de Voiron et Président du Comité de Surveillance du Centre Hospitalier :
 - Monsieur Julien Polat rappelle que cette réunion publique entre dans le cadre du processus de concertation des projets du pôle hospitalier public/privé et de la voirie d'intérêt communautaire.
 - Il rappelle également l'assentiment que ce projet a reçu de la part du Comité interministériel de PERFORMANCE et de MODERNISATION de l'offre de Soins, COPERMO, tant d'un point de vue technique que financier et l'engagement fort du Pays Voironnais dans ce projet.
 - Ensuite, il indique que la présentation qui sera faite ce soir tient compte de certaines observations faites lors de la réunion du 05/12/14 ou formulées dans les registres par la population. Il indique que cette réunion a notamment pour objectif de présenter les avancées faites sur ce dossier.
 - Pour finir, il présente les personnalités œuvrant sur ce dossier et présentes à ses côtés :
 - Monsieur Jean-Paul Bret, Président du Pays Voironnais,
 - Monsieur Luc Remond : Vice Président au Pays Voironnais, en charge des Politiques de Déplacement avec les partenaires extérieurs, Pôles d'échanges et Voiries,
 - Monsieur Michel Saby : Directeur du Centre Hospitalier (par intérim, en remplacement de M Laurent Charbois),
 - Monsieur Marc Roux : Chef du service politique des déplacements - Direction des mobilités,
 - Madame Hélène Laroche : Responsable du Pôle Environnement au cabinet Sétis.
 - Il prie l'assemblée d'excuser Madame Arlette Gervasi, Conseillère municipale à la Ville de Voiron et Conseillère à la Région Rhône Alpes, qui n'a pu être présente à cette réunion.
- **Présentation des projets par :**
- Monsieur Luc Remond
- Madame Hélène Laroche
- Monsieur Marc Roux

La présentation a été réalisée sur la base d'un diaporama en date du 12/01/15 qui a été joint aux registres le 13/01/15. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Brève synthèse de la réunion du 05/12/14 :
 - § Rappel sur le projet du pôle hospitalier
 - § Rappel sur le projet de voirie
 - § Rappel sur la connexion de la voirie sur la rocade Ouest
 - § Rappel du coût d'opération estimé à 110 M€ TTC
 - § Rappel des différents points ayant fait débat lors de la réunion du 12/05/14 :
 - § L'emplacement du pôle hospitalier sur le secteur des Marteaux
 - § le profil en travers de la voirie en section urbaine
 - § la connexion de la voirie sur la rocade ouest

- Evolution des projets suite à la réunion du 05/12/14 :
 - § Rappel du foncier sous maîtrise publique acquis à l'amiable
 - § Rappel sur le projet du Pôle Hospitalier présenté lors de la réunion du 05/12/14
 - § Présentation du nouveau projet de positionnement du bâti du Pôle Hospitalier
 - § Rappel sur le projet de la voirie présenté lors de la réunion du 05/12/14
 - § Présentation du nouveau profil en travers type envisagé en section urbaine
 - § Indication que la variante 3 de connexion sur la rocade Ouest est abandonnée

- Impact des projets :
 - § sur les déplacements
 - § sur le trafic VL/PL
 - § sur le bruit
 - § sur le milieu naturel
 - § sur les eaux pluviales

- Les mesures compensatoires envisagées :
 - § pour les déplacements
 - § pour le bruit
 - § pour le milieu naturel
 - § pour les eaux pluviales

- Conséquences sur le foncier

- Rappel du planning

- **Intervention de nouveau de Monsieur Luc Rémond afin de :**
 - Rappeler la fin de la concertation fixée au 19/01/15.
 - Rappeler que les dossiers et registres permettant de recueillir les remarques du public sont à disposition jusqu'au 19 janvier 2015 en mairie et au siège du Pays Voironnais ainsi que sur le site internet du Pays Voironnais.
 - Proposer à la population une nouvelle réunion, hors cadre de la concertation, avant l'été (mai / juin) afin de présenter les projets définitifs et arrêtés, leurs

impacts ainsi que leurs mesures compensatoires. Au cours de cette réunion, certains points pourront éventuellement être rediscutés.

3 / Débat avec la salle :

Après présentation des projets, des échanges sont engagés avec le public.

Question 1 :

- Question de Monsieur Jean Marc Buttin, propriétaire rue de la Chartreuse :
 - Qu'est il prévu pour les riverains de la Chartreuse et plus précisément pour les piétons qui veulent se rendre en centre ville ou prendre les transports en commun via l'avenue de Verdun ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Entre les rues de la Chartreuse et de Belledonne et la future voirie, il va exister un dénivelé très important ne permettant par leurs connexions à la voirie d'intérêt communautaire.
 - Pour les piétons, il est prévu la création d'un escalier afin de leur permettre d'accéder le plus rapidement possible à l'avenue de Verdun. Il n'est, en effet, pas acceptable qu'ils aient à faire un détour de 800 m.
 - Pour les voitures, la jonction entre la rue de Belledonne et la rue de la Chartreuse sera retravaillée de façon à permettre une meilleure giration ce qui est notre intérêt également en raison de la collecte des poubelles par exemple.

Question 2 :

- Question d'un riverain de la rue des Dahlias :
 - Pourrais-je avoir des précisions sur l'étude de bruit et notamment sur le seuil réglementaire que la voirie ne doit pas dépasser ?
 - Qu'est-il prévu pour le limiter le cas-échéant ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - La loi autorise d'émettre un niveau de bruit mesuré en façade des habitations de 60 db maximum. Au-delà, nécessité de mettre en place des dispositifs anti-bruit.
- Réponse de Madame Hélène Laroche :
 - Les estimations faites aujourd'hui sont des estimations qui seront affinées mais qui restent relativement justes.

- Avec le dessin de la voirie actuelle, on est sur le secteur de la rue des Dahlias à des niveaux de bruit de 45 à 50 db. En première approche, il n'y a pas lieu de mettre en place de mesures compensatoires particulières. Seule une habitation située au Nord de la Voirie a été repérée comme impactée car elle subit une émergence de bruit au delà de 60 db. Au sud de la voirie, cette émergence reste inférieure à ce seuil (de l'ordre de 55 db). Pour mémoire, ces estimations ont été faites avec un trafic maximal sur un horizon de + 20 ans
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Simplement, c'est un calcul juste mais théorique car la voirie n'est pas tout à fait calée. On fera des cartes de bruit une fois le projet définitif calé et on mettra en place des mesures compensatoires si on dépasse ce seuil des 60 db.
 - Au mois de mai ou juin par exemple, on pourra vous présenter des éléments plus fins.
- Question du riverain :
 - Sur cette zone, est-il prévu des aménagements de façon à feutrer le bruit ? Par exemple, la plantation d'arbres (Ces derniers seront végétalisés).
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Les arbres donnent une sensation d'isolement avec son effet d'écran visuel mais ils ne contribuent pas à réduire malheureusement le bruit. Certes cela ne veut pas dire que l'on n'en mettra pas mais ce n'est pas la solution. Donc, en cas d'impact, on mettra soit des murs anti-bruit soit des merlons.

Question 3 :

- Question de Monsieur Gallin, habitant au Faubourg Sermorens à Voiron :
 - Par où passeront les véhicules venant de Saint Laurent du Pont ? Ils vont passer par le Fb de Sermorens.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Ou par la rue Jules Ravat.

Question 4 :

- Question de Madame Hurtrel, rue de la Chartreuse à Voiron :

- Dans le 1^{er} projet (de 2008), ma maison était la plus bruyante. Donc je sais que cette présentation est fautive car ma maison est affichée dans la zone verte.
- Ma maison est actuellement la maison la plus bruyante de Voiron avec une émergence de bruit de 58 db actuellement. Comme le bruit monte, celui de la voirie située en-dessous de mon habitation viendra accentuer ce bruit déjà très élevé. Le niveau de bruit qu'il y aura chez moi dépassera le seuil réglementaire des 60 db.
- Réponse de Madame Hélène Laroche :
 - Ce qui est indiqué sur la carte de bruit qui vous a été présenté est la contribution de bruit de la future voirie comme cela est demandé réglementairement.
- Question de Madame Hurtrel :
 - Le nouveau projet est la nouvelle voirie plus le carrefour à feux sur l'avenue de Verdun. Donc, on doit tenir compte du bruit qui sera émis par le futur carrefour à feux « nouvelle voirie/avenue de Verdun ».
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - La définition du Carrefour (giratoire, feux tricolores) sur l'avenue de Verdun n'est pas encore tranchée. Lorsque le type de carrefour sera choisi, nous ferons des simulations acoustiques l'intégrant.
- Question de Madame Hurtrel :
 - Mais votre projet est déjà « mort né » car il y a déjà chez moi 58 db.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - On fera des simulations voire des mesures et on mettra en place des mesures compensatoires si cela est nécessaire ?
- Question de Madame Hurtrel :
 - Les rues de Belledonne et de la Chartreuse seront déconnectées de l'avenue de Verdun et de tout, donc on nous détruit notre desserte et on nous met en danger. Je ne pourrais plus sortir de chez moi lorsqu'il y aura de la neige. Il n'est pas vrai qu'on améliore la desserte du secteur des Marteaux.
- Réponse de Monsieur Jean Paul Bret :
 - A l'inverse, en supprimant l'Hôpital actuel, on va supprimer de la circulation sur des voiries actuelles de Voiron. Donc certains secteurs de Voiron vont y gagner d'autres malheureusement vont y perdre.

- Intervention de Madame Hurtrel :
 - Sur le boulevard de Charavines, il n'y a pas d'habitations.
- Réponse de Monsieur Jean Paul Bret :
 - Pour aller à l'Hôpital actuel, on emprunte d'autres rues avec des habitations.

Question 5 :

- Question de Monsieur d'un habitant de Voiron :
 - Vous avez gagné de la surface en foncier (à l'horizontal). Est-ce que cela vient d'un travail en hauteur (vertical) ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Non cela vient uniquement d'un travail d'agencement et de concentration du bâti et du stationnement sur l'emprise du pôle hospitalier. Le seul point non encore tranché à ce jour mais qui réside d'un travail en hauteur est le positionnement de l'Hélistation en superstructure au lieu d'être au sol comme initialement envisagé. Toutefois on réfléchit encore à mettre l'hélistation sur le terrain et non en superstructure pour des raisons financières.
 - Aujourd'hui, on passe de 12 ha à 7 ha soit un gain de 5 ha ce qui est significatif et intéressant à tout point de vue y compris pour ce qui concerne les mesures compensatoires à prévoir pour le milieu naturel.

Question 6 :

- Question de Monsieur Roland Veyres de Voiron :
 - Vous avez 3 zones de stationnements au sol, pourquoi ne pas avoir envisagé des parkings en silo pour gagner de l'emprise foncière.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - C'est une question que l'on s'est posée mais il faut savoir que :
 - une place au sol pour un parking aérien revient à 2 000 à 4 000 €
 - une place pour un parking en silos revient à 12 000 à 15 000 €
 - On est dans une enveloppe financière contrainte et c'est un paramètre à prendre en compte. Si budgétairement cela était réalisable, on ferait des parkings silo.

- Question de Monsieur Roland Veyres de Voiron :
 - Certes, mais en faisant cela on consomme de plus en plus de surface au sol qu'on imperméabilise. Et après, arrive la question de l'évacuation des eaux pluviales et les problèmes d'inondation.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Les eaux pluviales du pôle hospitalier seront rejetées à terme dans le ruisseau de Taille mais avant elles seront stockées dans des bassins de rétention dont le dimensionnement tient compte de l'imperméabilisation réalisée. Le débit de rejet dans le ruisseau de Taille sera très limité et suffisamment pour éviter tout risque d'inondation. Les services de l'Etat sont strictes sur ce sujet et il n'y a pas de craintes à avoir sur ce sujet.

Question 7 :

- Question d'un habitant de Voiron, riverain du projet de voirie :
 - pour la variante 2 relative à la connexion sur la rocade Ouest, on crée un giratoire sur la rocade. Celui-ci va générer du bruit en raison de la décélération et de l'accélération des véhicules au niveau du hameau des Taillifardières.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - La carte de bruit prend en compte ce paramètre. En outre, la rocade se trouve plus bas altimétriquement.
- Question du riverain :
 - Vous prévoyez une vitesse de 70 km/h hors agglo et 50 en agglo, il vaudrait mieux imposer une vitesse de 50 km/h hors agglo et 30 en agglo ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - En urbain, la vitesse réglementaire est de 50 km/h. Hors agglomération, le standard est de 70 km/h mais cette vitesse peut évoluer vers 50 km/h.

Question 8 :

- Question de Madame Eilers, représentante du Comité Écologique Voiron Chartreuse, CEVC :

- Le CEVC souhaiterait qu'en section hors agglomération entre la rue des Edelweiss et la rues des Taillifardières, des bandes cyclables soient maintenues notamment si la vitesse de 70 km/h est maintenue sur ce tronçon.
 - Le nouveau pôle hospitalier va impacter des Noyeraies existantes. Comment s'est fait ce choix ? A-t-on tenu compte de l'aspect écologique ou est-ce uniquement un décision foncière ?
 - Si financièrement vous ne pouvez pas faire de parking silo, ne pourrait-on pas envisager des dalles engazonnées pour les parkings au sol afin d'amoindrir l'imperméabilisation du sol et donc la problématique de la gestion des eaux pluviales ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - la position du nouveau Pôle Hospitalier a été défini essentiellement en tenant compte du foncier déjà sous maîtrise publique ce qui nous a semblé préférable plutôt que d'aller rechercher des terrains ne nous appartenant pas.

Question 9 :

- Question de Madame Budillon Rabatel, exploitante agricole sur le secteur des Marteaux :
 - Je suis étonnée qu'il ne soit pas fait évocation de l'impact agricole qui est passé sous silence au profit de celui du milieu naturel.
 - En effet, la variante 2 relative à la connexion sur la rocade ouest va impacter une exploitation agricole qui fait du maraîchage. Vous n'en parlez pas.
- Réponse de Madame Hélène Laroche :
 - Le sujet agricole n'a pas été mis sous silence et a bien été identifié car il en est fait allusion lors de l'évocation de l'impact de la variante 2.
 - En outre, il a été confié à la Chambre d'Agriculture une étude spécifique qui permettra de bien identifier l'impact agricole du projet définitif et les éventuelles indemnités à appliquer en conséquence.

Question 10 :

- Question de M Pognante, habitant intervenant au nom des propriétaires situés rue de la Chartreuse à Voiron :
 - Pouvez vous préciser ce qu'il en est des espaces de compensations sur ce secteur ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :

- Les espaces de compensation au titre des espaces naturels ont pour objet de recréer un habitat plus favorable aux espèces animales impactées.
- Remarque du riverain :
 - Aujourd'hui, ce sont des terrains privés. Comment envisagez-vous les acquérir ?
- Réponse de Madame Hélène Laroche :
 - Ces terrains seront englobés dans le périmètre de la DUP car ils serviront de compensation aux projets du pôle hospitalier et de la voirie. Ils feront de ce fait parti prenante du projet.
 - Toutefois, ils pourront faire l'objet de négociations amiables ou de conventionnement.
- Remarque du riverain :
 - Aujourd'hui, ce sont des terrains cultivés ? Que vont-ils devenir ? Des friches ?
- Réponse de Madame Hélène Laroche :
 - Non, à titre d'exemple, les vergers resteront cultivables mais avec une intervention moins intensive et les prairies seront fauchées mais de façon moins régulière.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Les propriétaires pourront garder leur terrains servant de compensation pour le milieu naturel mais ils auront des contraintes fortes ou alors ils seront amenés à vendre leur terrain. Cette compensation au titre de la préservation des espèces protégées nous est imposée par le ministère. Ces compensations doivent avoir l'aval du Comité National pour la Protection de la Nature (CNPN).
- Remarque du riverain :
 - On n'est plus dans la décentralisation.
- Réponse de Madame Hélène Laroche :
 - Notez que toutes les compensations envisagées aujourd'hui sont localisées sur des secteurs qui impactent le moins possible des terrains agricoles (zone N ou en pente). Ce sera peut être plus compliqué si le ration de compensation exigé est de 2 pour 1.

Question 11 :

- Question d'un habitant de Voiron :
 - Je ne comprends pas le choix des 70 km/h retenu en section « hors aggro » car les carrefours sont proches sur cet axe et cela est source de pollution.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Nous sommes partis aujourd'hui sur des vitesses standards qui peuvent évoluer. Le choix n'est pas tranché.

Question 12 :

- Question d'un habitant de Voiron :
 - Quelle est la hauteur des bâtiments du pôle hospitalier et sa surface au sol ?
- Réponse de Monsieur Serge Clot :
 - La hauteur des bâtiments sera de 15 mètres maximum, leur surface sera de 28 000 m², et l'emprise au sol sera de 15 000 m² environ (maximum).

Question 13 :

- Question de Madame Hurtrel :
 - Je note que lors de la DUP de 2008, le projet du pôle hospitalier n'incluait pas la Clinique de la Chartreuse. Aujourd'hui, il est pris en compte mais bizarrement, il est attendu moins de trafic.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Il y a eu une modification du projet du pôle hospitalier et une diminution de la surface donc une attente en trafic moins importante.
- Question de Madame Hurtrel :
 - Combien de personnes le Centre Hospitalier et la Clinique vont-ils respectivement faire travailler ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :

- Environ 1 000 personnes pour le Centre Hospitalier et 200 personnes pour la Clinique.
- Question de Madame Hurtrel :
 - Ces 1200 personnes vont générer un trafic de 1200 v/j.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Nos calculs de trafics intègrent la fréquentation des employés du futurs pôle hospitalier. En outre, ces employés ne seront pas amenés à travailler forcément le même jour ni tous les jours. Beaucoup viendront également par le biais des transports en commun.

Intervention de Jean-Paul Bret, Président du Pays Voironnais :

- pour apporter des précisions suite aux remarques inscrites dans les registres :
 - C'est le Pays Voironnais et ses 94 000 habitants qui supportent le coût du foncier du pôle hospitalier. Ce n'est donc pas uniquement le contribuable de la Ville de Voiron. Le Pays Voironnais s'est battu pour que celui-ci soit également pris en charge en partie par la Conseil Général.
 - Les terrains sur Moirans appartiennent au Pays Voironnais et non à la commune.
 - Tous les projets nous coûtent très très chers.
 - Les terrains sur Mauvernay sont de très mauvaise qualité et nécessitent des fondations spéciales très coûteuses ainsi que des compensations importantes au titre des zones humides.
 - Pour finir, on s'aperçoit que pour déterminer les mesures compensatoires pour le milieu naturel, la décision est décentralisée et revient uniquement à un fonctionnaire d'Etat.

Question 14 :

- Question d'un habitant de Voiron :
 - Est ce que le projet nécessite de modifier le PLU ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Le PLU sera d'office modifié pour être mis en conformité avec la DUP une fois que celle-ci aura été approuvée.
- Question du même habitant :
 - Est ce que les zones à urbaniser en périphérie du pôle hospitalier sont bloquées dans l'attente du nouveau projet ?

- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Oui, tant que l'on n'a pas de réponse définitives sur les surfaces à mettre en compensation pour le milieu naturel, les terrains sont bloqués.
- Question du même habitant :
 - Avez-vous déjà des idées sur les sociétés à vocation de santé qui pourraient venir s'implanter à moyen ou long terme sur le secteur et l'emprise foncière correspondante ?
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Aujourd'hui, nous n'avons rien de concret et de définitif.

Question 15 :

- Question d'une employée de l'hôpital de Voiron :
 - Est-ce que les surfaces seront plus grandes pour travailler dans les nouveaux locaux du pôle hospitalier ? Je travaille, en effet, en pharmacie et j'ai peur que mes locaux déjà insuffisants le soient encore plus avec le nouveau projet.
- Réponse de Monsieur Serge Clot, ingénieur Pôle Hospitalier:
 - Le pôle hospitalier sera conçu sur la base d'un programme défini par le Ministère qui applique des ratios pour chaque type de locaux. En l'occurrence, les surfaces seront au moins aussi grandes qu'actuellement.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - On ne cesse de louer l'implication des personnels pour fournir ce service dans les conditions actuelles.
 - L'objectif est bien de créer un pôle hospitalier neufs et aux normes et d'améliorer aussi les conditions d'accueil des patients et les conditions de travail.

Question 16 :

- Question d'une employée de l'hôpital existant :
 - Quel est le nombre de lits prévus pour la Clinique de la Chartreuse et le Centre Hospitalier ? Peut-on faire une comparaison entre la situation actuelle et celle future ?

- Réponse de Monsieur Michel Saby :
 - Aujourd'hui, il y a 289 lits pour la Clinique de la Chartreuse et le Centre Hospitalier. Demain, il y en aura 288.
 - Ce nombre de lit est calculé sur la base d'un besoin théorique sachant qu'aujourd'hui, comme cela est fait au niveau national voire international, on tend à baisser le nombre de lit en raison de la diminution du temps de séjours en hébergement classique au profit de l'hospitalisation ambulatoire sans nuitée.

Question 17 :

- Question de Monsieur Jean-Marc Buttin :
 - Lors de la 1ère réunion, le Maire de Voiron avait indiqué que le prix des terrains devaient être revus à la hausse, et vous, Monsieur Le Président du Pays Voironnais, quel est votre avis sur le sujet ?
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Je rappelle que les propriétaires n'avaient pas contesté le projet mais le prix d'achat de leur terrain.
 - Les procédures contentieuses ne sont pas terminées, mais nous sommes contraints de relancer les procédures nécessaires à la réalisation de ce projet.
 - Je reste favorable à une négociation quitte à un prix d'achat des terrains réévalués plutôt que de voir de nouveau la DUP attaquée.
 - On attend en outre la réponse de la Région qui doit apporter des financements complémentaires pour connaître notre marge de manœuvre. Aujourd'hui, nous n'avons qu'un accord de principe.
 - Je confirme donc ce souhait de pouvoir conclure des accords amiables comme je vous l'ai écrit.
- Réponse de Monsieur Jean-Paul Bret :
 - Je suis responsable des finances du Pays Voironnais qui a déjà payé environ 1,8 M€ pour le foncier.
 - Si la Région accorde un financement complémentaire, je ne suis pas défavorable à une renégociation du prix mais il ne pourra pas être de 50 € comme demandé.
 - Les recours n'ont pas été faits uniquement par les propriétaires. Il suffit d'un seul recours pour avoir besoin de refaire un dossier de DUP.
 - La justice étant longue à se prononcer, le choix a été fait de ne pas attendre pour relancer les procédures, d'autant plus que certains types d'études comme l'étude faune-flore nécessitent une année.

- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Nous tenons à ce futur pôle hospitalier même si le projet est entaché de difficultés et d'épreuves. Il y a néanmoins des signes positifs comme la validation du projet par le COPERMO qui a confirmé son financement.
 - Nous souhaitons que ce projet sorte rapidement au risque sinon que le Ministère de la Santé réduise son financement ou le cède à un autre.
 - Notre souhait est donc bien de trouver un accord avec les propriétaires fonciers.

- Intervention de Monsieur Jean-Marc Buttin :
 - Je vous remercie d'avoir répondu longuement à ma question.
 - Je note votre volonté de faire sauter les verrous et je répète que je suis favorable et attaché à la réussite de ce projet. Mais n'opposons pas l'intérêt général aux questionnements des propriétaires.

- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - J'entends les craintes des riverains sur les nuisances. On ne peut pas répondre qu'il n'y aura aucun impact. C'est pourquoi il existe des exigences légales pour réduire les impacts et prévoir les mesures compensatoires nécessaires, au vu des études.
 - Il en est de même pour le foncier : des réglementations existent. Essayons de faire en sorte que cela se passe le mieux possible pour tous.
 - Nous verrons avec chaque propriétaire concerné ce que nous pourrons faire en terme d'indemnisation.
 - Outre cet aspect, n'oublions pas que le pôle hospitalier contribuera au rayonnement de Voiron.

- Intervention de Monsieur Jean-Paul Bret :
 - En outre, cela permettra de consolider 1200 emplois.

Question 18 :

- Question d'un habitant :
 - Est-ce que les chiffres annoncés lors de la réunion publique du 5 décembre dernier sont confirmés (coût du projet estimé à 99,6 M€, ...) ainsi que l'engagement financier de la Région ?

- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Oui, ces chiffres sont confirmés et l'engagement financier de la Région également, mais nous restons dans l'attente de l'enveloppe financière.

Question 19 :

- Question d'un habitant de Charauze le Bas :
 - Quand est-ce que le projet de connexion sur la rocade Ouest sera plus abouti ?
- Réponse de Monsieur Marc Roux :
 - On est en phase de Concertation. On avait 3 variantes et aujourd'hui, on en a retenu 2. Nous vous invitons à vous exprimer sur ces 2 variantes par le biais des registres mis à votre disposition. La solution sera retenue à l'issue du bilan de la concertation qui tiendra compte des remarques émises.
- Réponse de Monsieur Luc Rémond :
 - Nous vous présenterons le choix de la variante et les raisons de ce choix lors de la réunion de mai ou juin prochain.

Question 20:

- Intervention de Madame Eilers, représentante du Comité Écologique Voiron Chartreuse, CEVC :
 - Il est dommage que l'existence des registres n'ait pas été mieux annoncée dans les journaux ou sur les panneaux lumineux de la Ville.
- Réponse de Monsieur Julien Polat :
 - Les obligations réglementaires en matière d'information du public ont été respectées.
 - Cela a notamment été indiqué dans la Lettre de Voiron et en réunion publique. On peut également compter sur le bouche à oreille.

N'ayant plus de questions dans la salle, Monsieur Julien Polat clôt les échanges et rappelle à la population que leurs remarques peuvent être inscrites sur les registres.